



**Mémoire de l'Université du Québec en Outaouais sur le projet de loi 95 : Loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis, présenté à la Commission des relations avec les citoyens à l'occasion des consultations particulières et auditions publiques.**

L'Université du Québec en Outaouais (UQO), tout comme plusieurs institutions d'enseignement supérieur au Québec, se sent directement interpellée par l'article 10 du projet de loi 95, qui viserait à imposer une limite de 50 % aux priorités d'admission dans les centres de la petite enfance (CPE). Une telle modification entraînerait un changement majeur pour l'UQO, puisqu'actuellement, la totalité des places disponibles dans notre CPE est réservée aux membres de la communauté universitaire.

Importance d'un CPE sur le campus pour favoriser l'accessibilité à l'enseignement supérieur

Un CPE sur campus est un outil à la réalisation de la mission même de l'UQO, soit de rendre accessible l'enseignement supérieur dans la région de l'Outaouais et de contribuer à la formation de diplômées et diplômés qualifiés à tous les cycles, tout en stimulant la recherche scientifique ainsi que la création.

Afin d'accomplir cette mission, les réalités familiales des étudiantes et étudiants, membres du personnel et du corps professoral doivent être prises en compte. L'UQO désire donc offrir aux parents-étudiants un environnement leur permettant de poursuivre leurs études dans des conditions favorables à la conciliation travail-famille-études. En ce sens, un CPE dédié à la cause de l'enseignement supérieur sur le campus est fondamental en vue de favoriser le taux de diplommations.

Plusieurs impacts positifs sont à souligner quant à la présence d'un CPE sur notre campus universitaire

1. Soutien à la conciliation études-famille

Il convient de rappeler que l'impact principal d'un CPE universitaire est de faciliter la conciliation entre les études et la vie familiale. En offrant un service de garde sur le campus, l'UQO permet à des étudiantes et étudiants-parents de poursuivre leur cheminement académique dans des conditions favorables et de participer pleinement à la vie universitaire.

## 2. Réussite scolaire accrue

L'accès à un service de garde sur le campus contribue directement à la réussite scolaire. Il permet de réduire l'absentéisme, d'améliorer la concentration en classe et de limiter l'anxiété liée à la garde des enfants.

## 3. Équité et inclusion sociale

Le CPE universitaire joue un rôle essentiel en matière d'équité, notamment pour les mères monoparentales et les familles à revenu modeste. Il favorise leur cheminement scolaire et professionnel en leur offrant un service adapté à leurs besoins particuliers.

### Une vision complémentaire de l'équité

Nous comprenons et partageons l'objectif du gouvernement du Québec, qui vise à assurer une équité d'accès aux services de garde pour toutes les familles, indépendamment de leur situation. Il s'agit là d'un objectif louable et ambitieux.

Toutefois, nous croyons que la priorisation des enfants de membres de la communauté universitaire ne va pas à l'encontre de ce principe d'équité. Au contraire, elle s'inscrit dans une logique de justice sociale, de soutien à la réussite étudiante et de démocratisation de l'enseignement supérieur. Le service de garde offert par l'UQO constitue une mesure concrète et efficace de persévérance scolaire et représente un soutien vital pour la soixantaine d'utilisateurs actuels de notre CPE.

### Conclusion

Le milieu de vie que nous offrons à l'UQO vise à soutenir pleinement la réussite académique de notre communauté. La flexibilité et l'accessibilité qu'offre un CPE sur le campus sont des leviers essentiels à la formation de la relève, au soutien des familles étudiantes et à l'inclusion sociale.

Pour toutes ces raisons, nous demandons que le projet de loi 95 tienne compte des réalités propres aux établissements d'enseignement supérieur, et que ceux-ci puissent continuer de prioriser entièrement la communauté universitaire au sein des CPE situés sur les campus.

Le milieu de vie que nous offrons à l'UQO est :

Plus qu'une corporation dotée d'une mission, le CPE l'Univers des Petits est un milieu de vie. D'abord créé pour soutenir les parents pendant leurs études, le CPE est devenu un allié des étudiantes et étudiants-parents de l'UQO, mais aussi de ceux qui y travaillent. Cette alliance, à cause du caractère multiculturel de la clientèle de l'UQO, a façonné deux axes autour desquels s'articulent les orientations générales : l'axe du milieu d'étude et de travail, l'axe du milieu multiculturel. Du fait de sa multiculturalité, le milieu de vie que constitue le CPE est empreint d'ouverture et de tolérance à l'égard des différences. Cette cohabitation harmonieuse des cultures favorise l'intégration des nouveaux arrivants à leur terre d'adoption. Elle favorise également le développement de l'estime de soi chez les tout-petits.

[CPE. l'univers des Petits | CSMO-ÉSAC](#)